

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 13 Janvier 2022

Présents :

Nathalie CREPIN, Etienne HAÏ, Alexandre LEMARIÉ, Mikaël PHILIPPOT, Jean-Marc POIGNANT, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Jean-Luc SIMONNET

Absents excusés : Didier BASSET pouvoir à Jean-Luc SIMONNET
Patricia BORDIER
Christelle GERARD
Martial QUETTE

La séance débute à 20 h 30

Secrétaire : Marie-Claude RICHARD

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 9 décembre 2021
- DETR : demande de subvention pour la restructuration du cimetière
- Enquête publique concernant le programme d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont : avis du conseil municipal
- Signature d'une convention de partenariat suite à l'acquisition des terrains de la SARL HELIM
- Agence de l'eau : demande de subvention pour acquisition des terrains de la SARL HELIM
- Centre de gestion de l'Aisne : durée annuelle du temps de travail dans la fonction publique
- Point sur les travaux
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 9 Décembre 2021

Pour : 9

DETR 2022 : Subvention pour la reprise des concessions du cimetière (DEL 2022 01)

Le cimetière étant à réaménager, la municipalité a sollicité une entreprise pour une étude de reprise des concessions en état d'abandon. Pour cela, l'Etat par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) peut subventionner ce projet à hauteur de 20 à 60%.

Les devis demandés s'élèvent à 11 638,00 € HT

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le projet, **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 60%, **APPROUVE** le plan de financement annexé.

Pour : 9

Enquête publique : concernant le programme d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont (DEL 2022 02)

Une enquête publique est ouverte du 6 au 24 janvier 2022 dans les communes de Bézu-Saint-Germain, Épaux-Bézu et Grisolles sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le programme d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont présentée par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon.

Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **EMET un avis favorable** sous condition que ne soient pas détournées les installations de gestion de l'eau (talus, fossés, mares) en réserves naturelles qui complexifient la gestion du bon entretien de ces mêmes installations.

Une motion pour favoriser la biodiversité de la commune va être envoyée au Préfet de l'Aisne.

Pour : 9

Signature d'une convention de partenariat de gestion suite à l'acquisition des terrains de la SARL HELIM (DEL 2022 03)

L'acquisition des terrains HELIM est en cours, un rendez-vous chez le notaire doit avoir lieu en ce début d'année. Les parcelles ont fait l'objet d'une visite par le conservatoire et le syndicat de l'Ourcq et du Clignon en 2021.

Il s'avère que ce parc est occupé par un ensemble de végétations à caractère naturel et peut jouer un rôle important en tant que zone d'expansion des crues pour la protection du hameau de Buire.

Le parc est également une réserve très riche de bio diversité qui nécessitera une gestion fine dans son entretien.

Une convention d'assistance pour la gestion écologique entre le conservatoire d'espace naturels des Hauts de France, le syndicat du Clignon et de la commune doit être signée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** la convention **AUTORISE** Le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes au dossier.

Pour : 9

Centre de gestion de l'Aisne : durée annuelle du temps de travail dans la fonction publique (DEL 2022 04)

Le Conseil Municipal doit se prononcer et délibérer sur les modalités retenues pour mettre en place la journée de solidarité.

À partir du 1er janvier 2022 tout agent à temps complet devra effectuer 1600 heures de travail plus 7 heures au titre de la journée de solidarité soit 1607 heures de travail par an.

Pour les agents à temps non complet, la journée sera effectuée au prorata de leur temps de travail.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **VOTE** pour la mise en place de la journée de solidarité le lundi de Pentecôte.

Pour : 9

Point sur les travaux

- Une subvention a été accordée à la commune au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour la réfection du Chemin du Tartre vers les Chaillots. La commande est en cours.
- Allée du Maupas : Nous devons reprendre contact avec M. Le Pigeon

Questions diverses

- Une demande émanant de la fille d'une habitante de la commune est parvenue en Mairie concernant l'octroi d'une aide pour une entrée en EHPAD de sa mère ; le CCAS de la commune n'ayant pas d'action prévue pour répondre à cette sollicitation, il est conseillé au demandeur de se tourner vers le Département.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'EPAUX-BEZU, pour être affiché le 21 Janvier 2022.

A EPAUX-BEZU, le 21 janvier 2022

Le Maire,

Etienne HAY

